# SERMON CINQUIEME

DE LA

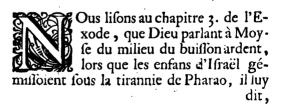
## MISERE

DE NOSTRE

# CONDITION

### NATURELLE,

Rom. chap. 8. v. 3. Car ce qui estoit impossible à la Loy, d'autant qu'elle estoit soivle en la chair, Dieu ayant envoyé son propre Fils en sorme de chair de peché, & pour le peché, a condamné le peché en la chair.



sur le chap. VIII. des Rom. v. 3. 149 dit, J'ai trés-bien veu l'affliction de mon peuple qui est en Egypte, pourtant suis-je descendu pour le délivrer. Ces paroles montrent quelle estoit la grandeur de ses compassions envers Israel, & combien grands les effects de sa miscricorde envers luy. Mais si nous confiderons l'œuvre de nottre redemption spirituelle, nous y trouverons une bien plus grande révélation des compassions & de la misericorde de Dieu. Alors Dieu vit l'affliction de ceux qui estoient son peuple, ici ses entrailles ont este émues pour l'affliction de ceux qui n'estoient pas ion peuple. Il vit l'affliction d'un peuple dont les Peres avoient traitté alliance avec luy. Ici il a veu l'affliction de ceux dont les Peres avoient rompu son alliance & avoient traité avec Satan. Alors il vit l'affliction d'un peuple qui gémissoit à luy. Ici il a veu l'affliction de ceux qui estoient endurcis contre luy. Et si nous comparons la descente de laquelle Dieu descendit, pour délivrer les enfans d'Israël, avec celle de laquelle il est descendu pour délivrer le genre humain, combien plus grande trouverons-nous ici sa grace & sa misericorde? Alors sa descente ne sut que la manifestation de sa puissance: ici ç'a esté son incarnation: ici celuy qui environné d'une lumiere inaccessible habitoit és Cieux, avec les

les Sts. Anges de gloire, est venu habiter en la terre, & a conversé parmi les pecheurs en forme de chair de peché. C'est ainsi que nous a visité l'Orient d'enhaut, par les entrailles de sa miséricorde, & c'est ici où nous devons dire avec le Prophete au Ps. 8. Eternel, qu'est-ce que de l'homme mortel, que su ayes souvenance de luy? & du fils de l'homme que tu le visites? Mesme que tu le sois venu visiter ici bas? Car si autrefois Elizabeth, mere de Jean Bapti-ste, se voyant visiter par la bien-heureuse Vierge, disoit, d'où me vient ceci, que la mere de mon Seigneur vienne vers moy? combien plus devons-nous dire, d'où nous vient ceci que non la mere du Seigneur, mais le Seigneur mesme, non la creature, mais mesme le Createur, se soit fait homme & soit venu vers nous? C'est à quoy nous porte le texte dont nous avons fait la lecture, où l'Apostre dit, que ce qui estou impossible à la Loy, d'autant qu'elle estoit foible en la chair, Dieu ayant envoyé son propre fils en forme de chair de peché & pour le peché, a condamné le peché en sa chair, afin que la justice de la Loy fust accomplie en nous. Il avoit auparavant dit qu'il n'y a point de condamnation à ceux qui sont en Jesus-Christ, qui ne cheminent point selon la chair, mais selon l'Esprit, puis au verset suivant il a allegué la rai. fur le chap. VIII. des Rom. v. 3. 151 raison pourquoy à ceux qui sont en Jesus-Christ il n'y a point de condamnation, à sçavoir, parce que la Loy de l'Esprit de vie qui est en Jesus-Christ les affranchit du peché & de la mort; maintenant il poursuit le mesme propos, & nous montre toute l'œuvre de nostre redemption és paroles que nous avons leues, que nous pouvons reduire à 3. ches, dont le premier est, la misere de nostre condition naturelle, en ce qu'il dit, qu'il estoit impossible à la Loy, à sçavoir, de nous justisser, parce qu'elle étoit foible en la chair.

Le second est la misericorde de Dieu, en l'incarnation de son Fils, en ce qu'il dit que Dieu a envoyé son propre Fils en forme

de chair de peché.

Le troisième est la sin & l'esset de cet envoy, à sçavoir, nostre redemption, en ce qu'il dit, que Dieu ayant envoyé son Fils pour le peché, a condamné le peché en la chair, asin que la justice de la Loy sust accomplie en nous. Or en ces trois points l'Apostre satisfait à quelques difficultez qui pouvoient naistre du verset précédent, où il avoit dit, que la loy de l'Esseti de vie qui est en sesse con de la mort. Car quelqu'un eust pû revoquer en doute la necessité de cet affranchissement, où l'avouant, accuser G 4

la Loy de deffaut & d'impuissance, puis qu'elle avoit esté donnée pour justifier. L'Apostre donc pour la premiere, montre qu'il a esté necessaire, que nous fussions affranchis par Jesus-Christ, parce qu'il étoit impossible à la Loy de nous justifier: & pour l'autre il montre, que ce n'est pas le dessaut de la Loy, mais le vice & le deffaut de l'homme, la Loy se trouvant foible, non pas en soy-mesme, mais en nostre chair: car elle peut justifier ceux qui l'accomplissent selon qu'il est dit, qui fera ces choses vivra par elles. Mais la chair, c'est à dire, la corruption de la nature humaine, a rendu l'homme incapable d'accomplir la Loy, & ainsi aussi, mais par accident, a rendu la Loy impuissante de de le justifier. Et davantage, parce qu'on pouvoit objecter, que l'affranchissement qu'on avoit de la mort par Jesus Christ, violoit & enfreignoit la Loy, laquelle afsujetit tout pecheur à la mort, l'Apostre montre que l'envoy de Jesus-Christ, & l'affranchissement que nous avons par Jefus-Christ ne viole nullement la Loy, parce qu'il est tel, que le peché que la Loy demandoit estre puni, a esté puni & condamné en la chair de Jesus-Christ, tellement que tant s'en faut que la Loy soit violée, sa justice se trouve accomplie en nous

nous par ce moyen. Et d'ici résulte clairement la premiere proposition de l'Apositre, Qu'il n'y a maintenant nulle condamnation à ceux qui sont en Jesus-Christ, à sçavoir, parce que Jesus-Christ a condamné & accompli en sa chair, ce qui devoit estre condamné & accompli en eux. Or de ces 3. points que nous avons proposez il suffira de voir pour l'heure presente les deux premiers.

- I. La misere de nostre condition naturelle.
- II. La misericorde de Dieu en l'incarnation de son Fils. Deux choses dont la contemplation est très-utile & très-agreable au fidele; de la premiere pour le connoistre soy-mesme, & de la seconde pour connoistre la bonté de son Dieu: de la premiere pour s'abbatre & s'humilier, & de la seconde pour se relever à mesme temps & s'asseurer. Car qu'y a-t-il de plus doux, que de nous voir perdus en nous-mesmes, mais sauvez par le Seigneur? vendus sous peché, mais rachetez par Jesus-Christ? asfervis à Satan, mais affranchis par le Fils de Dieu? condamnez en nous mesmes. mais absous en Jesus-Christ? assujetis à la mort, mais remis en vie par sa mort? de voir en la protondeur de nos maux, G 5

la profondeur de sa grace? en l'abyme de confusion, un abyme de misericorde & de compassion? d'autant plus que Satan s'efforce de nous cacher & diminuer nostre misere, pour diminuer la misericorde de Dieu. Il faut qu'à l'opposite nous nous étudions à la reconnoistre exactement, pour d'autant plus magnifier les bontez du Seigneur: plus il taiche d'arrester les hommes à leur propre justice, il faut que nous considerions attentivement nos injustices, pour recourir d'autant plus à la justice du Fils de Dieu. Or c'est ce qu'ici l'Apostre nous donne occasion de considerer, en ce qu'il allégue de l'impuissance de la Loy, & de ce qui en est la cause, à sçavoir, sa foiblesse en nostre chair.

Par la Loy, il entend la morale, à sçaPoint. voir l'alliance des œuvres, contractée avec
nos premiers parens, en l'état d'intégrité.
& depuis proposée par le ministere de Moyse, après la chute de l'homme. Cette Loy
estoit à vie, comme dit l'Apostre Rom. 7.
10. c'est à dire, étoit pour justifier l'homme, s'il sust demeuré en son intégrité,
mais par le peché elle nous tourne à mort,
comme ajoute St. Paul au mesme lieu,
Le commandement qui m'étoit ordonné pour vie
a été trouvé me tourner à mort, tellement
que la Loy n'est pas seulement impuissante

fur le chap. VIII. des Rom. v. 3. 155 fante à nous justifier, mais puissante pour nous condamner, & pour augmenter de-

dans nous le peché.

Je dis impuissante à nous justifier. Car elle justifie celuy qui est juste en soymesme; mais nous nous trouvons pecheurs en nous-mesmes, dont aussi l'Apostre Rom. 3. ayant convaincu que tous les hommes sont jous le peché, dit v. 27. Nous concluons donc que l'homme est justissé par la foy sans les œuvres de la Loy. Et auparavant v. 19. Nous sçavons que tout cemue la Loy dit, elle le dit à ceux qui sont sous la Loy, asin-que toute bouche soit sermée, & que tout le monde soit coulpable devant Dieu, c'est pourquoy nulle chair ne sera justifice devant luy par les œuvres de la Loy, car par la Loy est donnée la connoissance du peché. Tellement qu'au lieu de pouvoir justifier, elle ne le trouve puissante qu'à condammer, selon qu'au chap. 4. de l'Epistre aux Romains v. 15 l'Apostre dit, que la Loy engendre ire; & 2. Cor 3. 7. il l'appelle le minisiere de mort, & v. 9 de condamnation, pourtant aussi quand Dieu la publia en la montagne de Sinai, toute la montagne trom- Exodi bloit fort, & étou en feu & en fumée, qui ch. 201 en montout comme d'une fournaise, il y avoit Hebr. des tonnerres, des éclairs, des tourbillons, 12.18. de l'obscurité, de la tempesse, dont Moyse, tant 21.

étoit terrible ce qui apparoissoit, dit, je suis épouvanté, o j'en tremble tout, pour montrer que cette alliance estoit au pecheur à terreur & à malédiction.

J'ay dit aussi que la Loy estoit puisfante à augmenter en nous le peché. Car les commandemens & les deffenses de la Loy, irritent la convoitise de l'homme. pour pecher, d'autant plus selon que l'Apostre dit Rom. 7. 8. que le peché ayant pris occasion, a engendré en moy toute convoitise, par le commandement: car sans la Loy le peché est mort. Car jadis que j'estois sans la Loy, je vivois: mais quand le commandement est venu, le peché a commencé à revivre. C'est pourquoy les Manichéens ont condamné la Loy, comme vicieuse & mauvaise, ne considerans pas que c'estoit le vice de l'homme qu'il falloit condamner. Car quant à ce qu'au lieu de justifier, elle accuse & convainc de peché, ce n'est pas le défaut de la Loy, mais le défaut de l'homme, dont le vice est découvert par la Loy : la Loy est comme le miroir, qui ne fait pas les taches du visage, mais les montre & les manifeste seulement, & comme la pierre de touche, qui ne fait pas le faux or, mais qui sert à le manifester.

Rom. Et quant à ce que le peché est rendu ex-

sur le chap. VIII. des Rom. v. 2. 157 cessivement pechant par la Loy, on ne luy en peut non plus attribuer la faute, qu'au soleil qui lors que ses rayons viennent à fraper sur de l'ordure, la puanteur de l'ordure en est plus grande, c'est pourquoy -St. Paul dit Rom. 7. 14. Nous sçavons que la Loy est spirituelle, mais je suis charnel & vendu sous peché, & en cet endroit il rejette la cause de l'impuissance de la Loy fur l'homme mesme, disant qu'elle est foible en la chair, car par la chair il entend la nature de l'homme, entant que corrompue par le peché, comme quand il a dit, qu'il n'y a nulle condamnation à ceux qui sont en Jesus-Christ, qui ne cheminent point selon la chair, mais selon l'Esprit; & ci-après, que l'assection de la chair est inimitié contre Dieu. C'est la signification du mot de chair en cet endroit, où il nousfait voir par conséquent quelle est la corruption de la nature humaine par le peché. C'est ce que l'Ecriture sainte nous represente bien expressement, & en quoy elle ne nous flatte point: Car elle appelle l'homme avant sa régénération, mort en ses fautes & pechez. C'est là que pour montrer qu'il est destitué de toute force, pour accomplir la Loy du Seigneur, elle l'appelle serf de peché aux Rom. 6. 16. 17. & ailleurs. Et de fait quant à l'entendement dede l'homme, au lieu de la lumiere qu'il avoit avant le peché, il a esté rempli de ténébres & est devenu vain en ses discours. Rom. 1, 21. Et Eph. 4. 17. 18. il dit que les Gentils cheminent en la vanité de leurs pensées, ayant leur entendement obscurci de ténébres, & estans étrangers de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance qui est en eux, par l'endurcissement de leur cœur. Et St. Jean au chap. 1. de son Evangile appelle les hommes ténébres, parlans d'eux comme n'ayans que la lumiere naturelle. Que si l'œil de l'entendement & sa lumiere doit estre reputée tenébres, quel sera l'état de l'homme comme disoit Jesus-Christ Matth. 6.23. Si ton œil est mauvais, tout ton corps. sera ténébreux. Si donc la lumiere qui est en toy est ténébres, combien grandes seront ces ténébres-la?

Quant à la volonté, au lieu de la droiture & de la sainteté de sa creation, elle se trouve encline & portée avec endurcissement au mal, dont aussi Dieu appelle nos cœurs de pierre Ezech. 26. v. 26. Et au 6. chap. de la Génese, l'Eternel dit que toute l'imagination des pensées du cœur de l'homme, n'est que mal en tout temps: & que se peut-il dire de plus exprés, que ce que l'Apostre ajoute, que l'affection de la chair est inimitié contre Dieu: car elle ne se rend.

sur le chap. VIII. des Rom. v. z. 159 rend point sujette à la Loy de Dieu, & de vrai elle ne le peut? & que ce que Dieu dit Jerem. 13.23. Le More changeroit-il sa peau, O le Leopard ses taches? pourriez-vous aussi faire quelque bien, vous qui n'estes appris qu'à mal faire? Pourtant l'Apossie au 3 chap. des Rom. parlant de la corruption naturelle de l'homme, dit, qu'il n'y a nul juste non pas un seul, il n'y a nul qui entende, il n'y a nul qui recherche Dieu. Ils ont tous fourvoyé, or ont tous esté ensemble rendus inutiles. Il n'y a nul qui fasse bien non jusques à un. D'ici paroit abondamment la verité de ce que dit nostre Apoilre, que la Loy estoit foible en la chair, ou plustost sans forces, comme on peut tourner le mot de l'original. Dont aussi nous pouvons nous estonner de l'erreur des Pélagiens, qui ont estimé que l'homme de sa nature pouvoit accomplir la Loy. Erreur, qui est demeurée sans beaucoup de correction à l'Eglise Romaine, où l'on éleve jusques-là le franc-arbitre, c'est à dire, les forces naturelles de l'homme, qu'ils tiennent que l'homme non régénéré, c'est à dire, l'homme par ses forces naturelles sans la grace, peut faire de si bonnes œuvres, qu'il n'y a en elles aucun peché, & que mesme il peut faire toute la Loy, & en accomplir tous les commandemens: mais

Bellar mais voici seulement ce qu'ils ajoutent, de Grat & que ce n'est pas pendant un long temps Libe- que l'homme sans la grace de Dieu peut ro Ar- demeurer en si bon état.

Or sçavoir si cela s'accorde avec l'Ecric. s. & ture, qui dit que l'homme est mort en ses fautes, car c'est comme s'ils disoient, qu'il y a des intervalles auxquels l'homme avant que d'estre vivisié, a une vie spirituelle toute entiere, ce qui est s'envelopper dans une contradiction manifeste, à sçavoir, si c'est ce que l'Ecriture dit, parlant de Manth la corruption de l'homme, qu'un mauvais 7.18. arbre ne peut faire de bons fruicts, & que l'imagination des pensées de leur cœur, n'est autre chose que mal en tout temps. Et ce que dit Jesus Christ Jean 15.4. Comme le sarmens ne peut de luy-mesme porter de fruitt, s'ilne demeure au sep: ni vous aussi semblablement, si vous ne demeurez en moy. Je suis le sep 😊 vous estes les sarmens. Celuy qui demeure en moy, & moy en luy porce beaucoup de

> faire. Et c'est la ruse de Satan de diminuer nostre maladie & nostre corruption naturelle, pour diminuer la gloire de Jesus-Christ en nostre guérison. Car il est, certain que moindre est la maladie, moindre est la gloire du Médecin, & que si nous

> fruitt, car hors de moy vous ne pouvez rien

fom-

fur le chap. VIII. des Rom. v. 3. 161 sommes morts en nos fautes & en nos pechez, Dieu a plus de gloire en nostre restauration que si nous n'estions que malades, ou seulement blessez, ou liez, comme veulent nos adversaires.

Sa rule aussi a esté de cacher à l'homme sa corruption, afin de l'arrester à sa propre justice, & de le priver de la justice de Jesus-Christ, comme l'Apostre dit au 10. des Rom, que les Jussis cherchans vers s. d'établir leur propre justice, ne se sont point rangez à la justice de Dieu. Car ceux qui viennent à Jesus Christ sont ceux qui sont travaillez & chargez, pressez du sentiment de leurs miseres & de leur corruption. Or ceux là seront-ils travaillez & chargez, qui croiront avoir sans la grace de Jesus-Christ, les forces du franc-arbitre, que s'imaginent nos adversaires?

Il semble encore que ces gens ayent honte de s'abbaisser devant Dieu, & craignent de se trop humilier, de peur de trop élever sa grace, de trop reconnoistre leur misere, de peur d'estre trop obligez à sa misericorde. L'Apostre disoit au 3. des Rom. que Dieu soit veritable, & tout homme menteur, comme s'il vouloit dire, ne faisons point de difficulté de reconnoistre nostre insidelité, pour avouer la fidelité du Seigneur. Ainsi que tout homme sait miserable,

rable, & que Dieu soit misericordieux; voire qu'il soit extrémement miserable, afin que Dieu soit extrémement misericordieux. Or ici il y a quelques passages que l'on objecte principalement, & nommement Deuteronom. 30. 11. 14. où Moyse parlant au peuple, dé la Loy que Dieu luy avoit baillée par son ministere, luy dit, Ce commandement que je te commande aujourd'huy, n'est point trop haut pour toy, & n'en est point loin: cette parole est près de toy, & en ta bouche, G en ton cœur pour la faire. J'ai mis aujourd'huy devant toy, tant la vie & le bien, que la mort & le mal. Car il semble dire que l'homme a la puissance d'accomplir la Loy. Mais si nous considerons à qui le Prophete parle & comment, ce passage ne favorisera en rien nos adversaires. Car comme la publication de la Loy n'estoit autre chose que la repetition de l'alliance des œuvres, contractée avec l'homme avant sa chute, Dieu proposant la Loy à l'homme depuis le peché, luy dissimule sa corruption, & luy parle selon l'état auquel il étoit lors qu'il contracta avec luy cette alliance, à sçavoir, selon l'état auquel il l'a créé, & non selon la condition à laquelle il s'est reduit depuis par son propre peché. Et voici la fin pour laquelle Dieu traite ainsi l'homme depuis

sur le chap. VIII. des Rom. v. 2. 163 puis sa chute. C'est afin que l'homme die: Voici l'alliance que Dieu a traitté avec moy depuis mon intégrité, & que j'avois la puissance d'accomplir, & maintenant que je suis décheu de l'étar où j'estois, & que je suisserf de peché, il traitte avec moy comme si j'avois les mesmes forces qu'en mon integrité. Il me montre donc qu'il n'est point obligé d'avoir égard à ma chute, & qu'il demande & poursuit son droict. Il m'est donc impossible de subsister devant luy, & d'avoir le salut en l'alliance de la Loy. Ce desespoir auquel l'homme est réduit par ce moyen, luy fait rechercher l'alliance de grace, meilleure & plus favorable, à sçavoir, l'Evangile, auquel l'homme est amené par la Loy, selon que l'Apostre dit, que la Loy est un Pedagoge à Christ. Que si nous voulons user d'une autre response nous dirons, que le passage sus-allégue ne fait rien pour le Franc-arbitre des adversaires. Car la question du Francarbitre concerne l'homme non régénéré. Car quant aux régénérez, qui ont receu l'Esprit du Seigneur, ils sont aussi conduits par luy, & demeurans en Christ, comme en leur sep, peuvent porter beaucoup de fruict, par la vertu qui leur découle du sep, comme l'enseigne Jesus-

Christ au 15. de St. Jean. Or au passage sus-allégué Dieu ne parle pas à l'hom-me non regénéré, mais à l'Eglise du Seigneur, & au peuple qui seul entre tous les peuples d'alors avoit l'Esprit du Seigneur, & cela se prouve par le v. 6. du chapitre mesme, d'où est tirée l'objection où Moyse dit, l'Eternel ton Dieu circoncira ton cœur, & le cœur de ta posterité, asin que tu aimes l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur, O de toute ton ame, afin que tu vives. Or la circoncision du cœur n'est autre chose que la grace de la régénération. Ainsi tant s'en faut que Moyle établisse les forces naturelles de l'homme, qu'au contraire il montre qu'il faut que nos cœurs soient circoncis du Seigneur, avant que nous le puissions aimer & obéir à sa Loy.

Une troisième response est que Moyse ne parle pas tant de la facilité d'observer la Loy, comme de la connoistre, estant Bellar, tellement revelée qu'on n'en peut preten-

contre dre cause d'ignorance.

legiens On objecte aussi le 2. ch. des Rom. v. 14.

De où l'Apostre dit, que les Gentils qui n'ont 
& Li-point la Loy, font naturellement les choses qui 
bero-Arbitr. sont de la Lay. La response est facile, car 
lib. s. si l'Apostre vouloit dire que les Gentils 
cap. 6 peuvent faire ce que la Loy commande, 
il destruiroit le discours du chap suivant, 
où

sur le chap. VIII. des Rom. v. 3. 165. où il dit v. 22. que tous ont peché, & tous à sçavoir de leur nature, sont entierement destituez de la gloire de Dieu. Mais il dit qu'ils font naturellement les choses qui sont de la Loy, c'est à dire les choses qui sont exterieurement de la Loy, car il y a une jufice externe, de laquelle l'Apostre Sr. Paul dit que mesme avant la connoissance de Jesus-Christ il vivoit sans reproche, ainsi plusieurs Payens quant à l'extérieur, ont fait les choses qui estoient de la Loy, & ont vescu avec louange devant les hommes. Mais l'œuvre exterieur ne suffit pas pour l'accomplissement d'un commandement de la Loy. Car le Législateur est spirituel, qui condamne mesme la convoiti-Outre qu'il semble qu'en ce passage, l'Apostre ne parle pas de l'obéissance aux commandemens de la Loy, mais de l'office de la Loy qui est d'accuser. Car l'Apostre ayant dit auparavant v. 12. que tous ceux qui auront peché sans la Loy periront aussi sans la Loy: O que tous ceux qui auront peché en la Loy, seront jugez par la Loy, il sembloit que les Gentils n'ayans point: eu la Loy, il n'y avoit rien qui les pust accuser, veu que c'est la Loy qui accuse,: l'Apostre montre que leurs consciences les accusent eux-mesmes, & partant que ce que la Loy fait aux Juifs, ils se le font à eux-mesmes, & c'est ce que l'Apostre veut dire, qu'ils font les choses qui sont de la Loy, c'est à dire, du devoir ou de l'office de la Loy, qui est d'accuser les coulpables, leur conseience, comme ajoute l'Apostre, rendant pareillement tesmoignage, & leurs pensées entre elles s'accusans, ou aussi s'excusans.

Quant à l'objection qu'on fait ordinairement, que c'est faire Dieu injuste de dire qu'il nous demande une chose impossible; en cela paroist sa foiblesse, qu'elle choque directement le passage que nous avons en main, où l'Apostre en termes exprès nous montre que la Loy est impossible, & il ne faut pas aller plus loin que ce passage, pour refuter cette objection, veu que l'Apostre nous y montre qu'elle est devenue impossible en la chair, c'est à dire, en l'homme corrompu, pour nous apprendre que Dieu nous avoit donné le pouvoir de l'accomplir, mais que c'est nostre corruption, & nostre faute qui nous en a privez. Le créancier peut justement demander payement au debiteur, encore qu'il soit devenu insolvable: & la demande que Dieu nous fait, ne montre pas ce que nous pouvons, mais ce que nous devons. Or en ce que nous devons & que nous ne pouvons, Dieu déploye les tresors de sa misericorde à envoyer

sur le chap. VIII. des Rom. v. 3. 167 voyer au monde son Fils Jesus-Christ, pour estre nostre pleige, & pour satisfaire pour nous, & c'est ce que l'Apostre ajoute, & que nous avons à exposer en second lieu: Car ayant dit, que ce qui étoit impossible à la Ley, d'autant qu'elle étoit foible en la chair, il ajoute, Dieu ayant envoyé son propre Fils en forme de chair de peché, & pour le peché, a condamné le peché en la chair. Nous admirons l'amour d'Abraham envers Dieu d'avoir voulu à son commandement offrir son Fils en sacrifice; mais combien plus devons-nous admirer l'amour de Dieu envers nous, d'avoir donné son Fils en sacrifice pour nous. Abraham étoit obligé au Seigneur, mais quelle obligation avoit Dieu aux hommes? le Créateur aux creatures? le Saint & le Juste aux pecheurs? Mais l'Eternel le Dieu des vengeances a ses propres ennemis. Aussi Jesus-Christ mesme admire cet amour en St. Jean ch. 3. 16. quand il dit, Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, asin que quiconque crois en luy ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Et i. Jean 4. v. 9. 10. En cela est manifestée la charité de Dieu envers nous, que Dieu a enveré son Fils unique au monde, afin que nous vivions par luy. En ceci est la charité, non point que nous ayons aimé Dieu, mais pource que luy nous

nous a aimez, & a envoyé son Fils pour estre propitiation pour nos pechez. Bien aimez, ajoute-t-il, si Dieu nous a ainsi aimez, nous nous devons aussi aimer l'un l'autre.

Orici nous avons les personnes, envoyante, & envoyée, & la maniere de l'envoy.

La personne envoyante, c'est le Pere, car il faut ici prendre le nom de Dieu personnellement, c'est à dire, pour la pre-miere personne de la très-sainte Trinité, car Jesus-Christ n'est pas le Fils de l'essence divine, autrement il seroit aussi bien Fils de soy-mesme & du St. Esprit que du Pere, mais il est Fils d'une des personnes de l'essence divine, à sçavoir, du Pere & le caractére engravé de sa personne, Hebr. 1. Or c'est choie assez commune en l'Ecriture que le mot de Dieu se prenne pour une des personnes, comme 2. Cor. 13.13. où l'Apostre dit, La grace du Seigneur Jesus Christ, & la dilection de Dieu, & la communion du St. Esprit, soit avec vous tous. Amen. le mot de Dieu se prend pour la personne du Pere. Ainsi au chap. 7. des Rom. où l'Apostre dit, Je rend graces à Dieu par Jesus-Christ, & ici manifestement, où la personne qui envoye, est distinguée d'avec la personne qui est envoyée. Et ici où nous voyons, Dieu le Pere, nous envoyant son propre Fils, com-

sur le chap, VIII. des Rom, v. 3. 169 comme és v. precedens, le St. Esprit nous sanctifiant, nous avons ce tesmoignage de l'amour de Dieu envers nous, que chacune des Personnes Divines a voulu comme prendre sa part de la redemption, comme ayans constitué leur gloire à bien faire au pecheur, & à relever l'homme de sa misere. Car ces Personnes qui ont leur essence commune, & qui ont aussi toutes leurs actions qui se terminent és créatures. communes, ont néantmoins voulu partager celle-ci & faire distinction, comme si chacune eust voulu donner aux hommes. un telmoignage particulier de son affection. Le Pere envoye le Fils : le Fils prend forme de chair de peché, & le St Liprit y entrevient aussi venant en nos cœurs. nous appliquer nostre redemption s'atribuant aussi particulierement nostre tanctification. d'où viennent les termes de 1 Apostre au v. précédent, & aux suivans de cheminer selon l'Esprit. D'ici le ficele s asseurera contre toutes sortes de tentations. Car qui le pourra justement effrayer, avant la faveur du Pere, du Fils & du St. Esprit, une chacune, dira-t il, de ces Personnes a travaillé à ma redemption: le Pere l'a procurée, le Fils l'a acquise, & le St. Esprit l'a appliquée. Et ici derechet fur la consideration de la Personne envoyan-

voyente admirons la charité envers nous Matth que celuy qui a vrié des Cieux, Celinyes oft mon Eils bien aime auquel j'ay pris mon bon plaisir, sit jetté nos pechez sur ce Fils bien aimé, les ait punis en luy, & ait mieux aimé l'en charger que de nous en laisser accablez, ait mieux aimé verser son ire sur le Fils de sa dilection, que de nous laisser enfans d'ire, ait mieux aimé exposer à opprobre, celuy qu'il avoit glorifié de toute éternité, que de nous laisser en nostre opprobre, ait mieux aimé le faire descendre du Ciel, qui est son siege & son trone, que de ne nous élever point au Ciel, ait mieux aimé le faire participes à la nature humaine, que de nous lasser privez de la nature divine; ait mieux aimé mesme, l'envoyer aux Enfers que de nous y laisser & que de ne nous pas élever au Paradis celeste.

La Personne envoyée c'est le Fils. Dieu a envoyé son propre Fils, celuy duquel il est dit au Ps. 2.7. Tu es mon Fils, je t'ay aujourd'hui engendré: celuy qui est Filsnon comme les Anges ou les hommes, qui sont appellez enfens de Dieu pour la communication de quelques qualitez, par lesquelles ils sont en quelque sorte participans de l'image divine, mais il est Fils pour la communion de l'essence divine, & par conséquent

sur le chap. VIII. des Rom, v. 2. 17t féquent propre Fils. Car la propre géneration est la communion de son essence. Que s'il semble étrange d'attribuer à Dieu une propre génération, considerez qué pour une propre génération il faut qu'il y ait communion de l'essence de celuy qui engendre, à celuy qui est engendré: or Dieu le Pere a communiqué son essence au Fils, le Fils estant un & mesme Dieu avec le Pere. C'est donc une vraye & partaite génération. Ce que pour entendre, il faut observer cette maxime, que quand quelque chose est attribuée à Dieu, qui aussi est attribuée aux créatures, alors. tout ce qui est de perfection en cette chose-là doit estre attribué à Dieu, & tout ce qui est d'imperfection en doit ettre éloigné. Par exemple la lumiere, qui est attribuée au soleil, a ceci de perfection que c'est une chose trés-pure & sans aucunes ténébres, qu'elle éclaire & nous manifeste les choses que nous ne verrions pas, & que par elle tous animaux sont vivisiez. aussi elle a d'impertection qu'elle a esté créée & faite en temps, & ne manifeste que les couleurs, mais non la substance des choses & leurs proprietez interieures: Si donc ce mot de lumiere vient à eftre attribué à Dieu, nous luy en attribuerons proprement toutes les pertections, & en H 2 ćloj-

éloignerons les imperfections, nous dirons que Dieu, puis qu'il est appellé lumiere, est sans aucunes ténébres, pur & simple, qu'il nous illumine & vivifie, & manifeste les choses les plus secretes. De mesme la parole attribuée aux hommes a de perfection, que par elle sont exprimées nos conceptions & d'imperfection, que c'est une chose qui ne substite point, mais qui te perd & s'évanouit en l'air: si donc Jesus-Christ est appellé la parole du Pere, nous luyattribuerons à l'égard de ce qu'il y a de perfection, & en éloignerons l'imperfection, & nous dirons que comme nos paroles sont les images de nos conceptions, ainfi le Fils est l'image du Pere, mais subsistante & permanante à jamais. Disons donc austi le mesme de la génération attribuée aux hommes, elle a ceci de perfection que la nature des peres est communiquée aux enfans, & que les enfans sont aussi bien hommes que leurs peres; donc nous attribuons à la génération divine cette perfection, à sçavoir, que l'essence du Pere est communiquée au Fils, & qu'il est Dieu comme le Pere, selon qu'aussi nous voyons la nature divine luy estre évidemment attribuée, & le Fils estre appellé Dieu comme le Pere. Mais il y a plusieurs imperfections en la génération des hommes qui

fur le chap. VIII. des Rom. v. 3. 173 qui ne sont pas de l'essence de la génération, & qui estans ostées n'empeschent pas la génération divine d'estre une vraye génération.

Et d'ici nous apprenons que l'Apostre disant, que Dieu a envoyé son propre Fils, nous a voulu faire entendre que nostre Mediateur est vrai Dieu benit éternellement, selon qu'aussi il est appellé l'Eternel nostre Jer.23 justice: que celuy qui s'est anéanti soymesme, ayant pris sorme de serviteur, sait à la semblance des hommes, est celuy qui estant en sorme de Dieu, n'a point réputé rapine d'estre égal à Dieu. Phil. 2.6.

C'est pour accroistre nostre obligation envers luy & fonder nostre consolation. Car si l'Infini mesme à soussert pour nous, sa fatisfaction ne sera-t-elle point d'un merite infini & d'un prix équivalent à la peine infinie que nous eussions deu soussers si Moyse simple homme appaisa la colere du Seigneur; combien l'appaisera ce Souverain Sacrificateur qui n'est pas seulement homme, mais Dieu? Aussi nous asseurons nous qu'il a vaincu la mort, & destruit celuy qui avoit l'empire de mort, à sçavoir, le Diable. Car Satan & la mort eussent-ils peu prévaloir contre Dieu?

Îci donc prenez le titre de propre Fils de Dieu, pour dénoter la suffisance parfaite H 3 de de nostre Redempteur. Car I. puis qu'en qualité de Fils il a une étroite communion avec le Pere, estant au Pere & le Pere en lui, n'est-il pas propre à nous reunir à Dieu, duquel nous avions esté séparez par nos pechez, selon la priere de Jesus-Christ au 17. chap. de St. Jean touchant ceux que le Pere luy a donnez, Je se prie qu'ils soyent un comme nous sommes un, ainsi que toy Pere es en moy or moy en toy, qu'eux aussi soyent nn en nous?

II. Puis qu'en qualité de Fils, il est le bien-aimé du Pere, n'est-il pas propre à nous reconcilier à Dieu, & à nous procurer sa paix & son amour, selon que dit Jesus-Christ Jean 17. Je te prie que l'amour

duquel tu m'as aimé soit en eux?

III. Puis qu'en qualité de Fils il est l'image du Pere, la resplendeur de sa gloire, n'est-il pas propre à nous reformer à l'image de Dieu, & à nous en faire partici-pans en sainteté & en gloire?

IV. Qui estoit plus propre que le propre Fils de Dieu, & que l'héritier de toutes choses, pour nous procurer l'adoption sal, 4 au nombre des enfans de Dieu, & pour nous donner droit & part à l'héritage du Ciel?

> V. Qui estoit suffisant pour nous faire de nouvelles creatures sinon le Fils par lequel

fur le chap. VIII. des Rom. v. 3. 175 quel nous & toutes choses avoient esté créées premierement, & ainsi par lequel nous pouvons estre réparez & ressuscitez mesmes en gloire?

VI. Enfin qui estoit propre à nous rendre sages à salut sinon le Fils la Sapience

éternelle du Pere?

Un Ange n'estant pas capable de ces grands effects, Dieu envoye son Fils en qui

il y a une suffisance infinie.

. La maniere de l'envoy est en forme de chair de peché, non en forme de chair, ainsi qu'ont estimé quolques hérétiques, comme s'il n'avoit pas pris nostre vraie chair, mais la forme seulement & l'apparence. Car il a veritablement pris la nature humaine, composée d'ame & de corps. a eu une ame raisonnable de laquelle il dit, mon ame est saisse de tristesse jusques à la mont Matth. 26. 38. & de laquelle en mourant il dit, Pere je remets mon esprit entre tes mains Luc 23. 46. Il a eu un vrai corps humain, de chair & d'os, selon qu'il le verifie melme aprés sa resurrection, lors que ses disciples tout troublez & épouvantez pensans voir un Esprit, il leur dit, vojez mes mains & mes pieds; car je suis moymesmes, tastez moy, & voyez, car un espri n'a ni chair ni os, comme vons voxez que j'ai, Luc. 24. 37.39.1 Mais l'Apostre dit

en forme de chair de peché, pour montrer qu'avec la verité de la nature humaine, il a mesme eu l'apparence de ceux qui sont sujets à peché, selon que dit Esaie chap. 53. qu'il a esté tenu du rang des transgres-seurs, bien qu'il n'ait jamais été taché d'aucun peché, selon que dit expressement l'Apostre au 2. des Hebr. Qu'il a esté fait semblable à nous en toutes choses hormis le peché. Aussi il nous falloit, dit l'Apostre Hébr. 7. un Sacrificateur qui fust saint, innocent, sans macule, separé des pecheurs. Cet envoy du Fils de Dieu en forme de chair de pe-ché, est le mystere dont parle l'Apostre 1. Timot. 3. quand il dit que le mystere de pieté est grand, à sçavoir, Dieu manifesté en chair, le Createur prenant la creature en l'unité de sa personne, l'immortel revestant nostre mortalité, le Pere d'Eternité prenant naissance ici bas, l'infini que les Cieux, voire les Cieux des Cieux ne peuvent comprendre, voulant estre contenu au ventre d'une Vierge. Nous avions voulu nous égaler à Dieu, & par ambition estre semblables à luy, & luy mesme pour reparer ce peché s'est fait semblable à nous, il s'est abbaissé parce que nous nous étions élevez, & il a expié nostre orgueil par son humilité.

Nous trouvons ici une parfaite affeurance.

sur le chap. VIII. des Rom. v. 3. 177 rance. Car puis que la Parole a esté faite chair, donc aussi ont été punies & condamnées en nostre chair, les transgressions commises par nostre chair, & la justice de Dieu est satisfaite. Il a participé à la chair & au sang, donc aussi il a pu mourir, & par sa mort détruire celuy qui avoit l'empire de mort. Il a pu répandre son sang, & aussi nous acquerir la remission des pechez, qui ne pouvoit estre sans es-

fusion de sang.

Dieu habitoit une lumiere inaccessible, c'estoit un seu consumant, c'estoient des ardeurs éternelles, qui en eust pu approcher, sans estre consumé? Il s'approche de nous par sa misericorde, & se revestant de nostre propre nature se fait Emmanuel, c'est à dire, Dieu avec nous: nous n'avions point de communion avec luy; & maintenant nous qui étions étrangers de Dieu, & éloignez de Dieu avons accez en luy & par luy. Il s'est fait nostre chair, nostre frere, nostre proche parent, & s'est acquis droit de tetrait lignager pour nous pouvoir racheter, entre Dieu & les hommes, un Mediateur Dieu homme, & unissant les parties opposées par sa communion à elles. Maintenant nous avons l'échelle de Jacob, qui de ses deux bouts touche le ciel & le terre, & HC

les unit, & par son moyen nous montons au Ciel. C'est ainsi que Jesus-Christ s'est fait le chemin, la verité & la vie, & nous a donné accez à son Pere. Et pour asseurance de cet accez nous trouvons en ce Mediateur nostre nature humaine, jointe à la nature divine.

Mesmes nous avons d'autant plus de confiance en ce Mediateur, qu'il a voulu avec nostre nature revestir nos infirmitez, & venir en forme de chair de peché, il a esté meprise & débouté d'entre les hommes, plein de douleurs, & sçachant que c'est de langueur. Esai. 53. Par ainsi apprenons-nous qu'il n'est pas Sacrificateur simplement, mais Sacrificateur qui peut avoir compafsion de nos infirmitez, ayant esté tenté de meime que nous en toutes choses hormis le peché Hebr. 4. d'où l'Apostre infere, Allons donc avec asseurance au trone de grace, afin d'obtenir misericorde pour estre aidez en temps opportun. Et au 2. chap. de la, mesme Epitre, Il a fallu qu'il fust semblable en toutes choses à ses freres, afin qu'il fust Souverain Sacrificateur, misericordieux Fidele és choses qui doivent estre faites envers Dieu, afin de faire propitiation pour les pechez du peuple. Car parce qu'il a souffers estant tenté, il est aussi puissant pour secourir seux qui sont tentez.

Main-

sur le chap WIII. des Rom, v. 3. 179

Maintenant en toutes nos afflictions & tentations, souvenons nous que celuy qui a esté envoyé pour nous en forme de chair de peché, ne desdaignera point les sideles pour leurs pechez: qu'il orra leurs cris, puis qu'il sçait ce que c'est d'afflication & de langueur.

Particulierement puis que celuy qui est venu au monde, en forme de chair de peché est le Fils de Dieu, tirons d'ici un ferme argument pour nostre adoption. Car luy & nous sommes un, donc aussi enfans de Dieu avec luy & héritiers de Dieu,

& cohéritiers du fils de Dieu.

Comme encore que Jesus Christ converfast entre les hommes, vil & abject, en forme de chair de peché, il étoit Fils de Dieu. Ainsi encore que nous soyons la balieure du monde, & la raclure de tous, nous sommes pourtant ensans du Souverain, & treres du Fils de Dieu.

Que ceci aussi nous serve d'asseurance envers Dieu. Car pourquoy douterionsnous d'aller au Pere, puis qu'il nous a envoyé son Fils? puis que le Fils est descendu en terre, pour nous mener à son Pere? Douterons nous maintenant de nous presenter devant son Trone, & d'espandre nostre cœur devant luy?

Quel gage plus affeuré nous pouvoit-il.

donner de son amour que son Fils? Aujourd'huy aprés un si grand present que
pouroit-il nous resuser, selon ce mot Rom.
8. 31. Luy qui n'a point estargné son propre
Fils, mais l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il aussi toutes choses avec luy? Lui pourrions-nous demander quelque chose de plus précieux que
son Fils? Nous pourroit-il resuser maintenant son secours & son assistance, après
avoir exposé son Unique pour nous?

Mais quelle reconnoissance luy serons-

Mais quelle reconnoissance luy feronsnous pour l'énvoy & le don de son Fils?
Que chacun de nous die avec le Prophete
12. Ps. 116. Que rendrai-je à l'Eternel? tous ses
bien-faits sont sur moy? Je prendrai la coupe des délivrances & invoquerai le nom de
l'Eternel.

Aura-t-il livré son Fils pour nous, & que nous ne nous consacrions point a luy? Nous aura-t-il donné son bien-aimé, & que nous ne luy donnions point nos cœurs?

Que si aussi le Fils de Dieu s'est tant humilié pour nous, que d'estre venu pour nous en forme de chair de peché, prions le Seigneur qu'il touche nos cœurs d'une ferieuse repentance & reconnoissance de nos pechez. Car quelle estoit nostre misere, qu'il ait fallu que le propre Fils de Dieu, soir fur le chap. VIII. des Rom. v. 3. 181 foit tant abbaissé pour nous? afin que saifis d'une profonde contrition & haine du peché, nons avançions de plus en plus en la sanctification.

Enfin prions le que comme il luy a pleu envoyer fon Fils au monde, il luy plaise nous envoyer l'Esprit de son Fils en nos ames, afin que son Fils qui a pour nous autrefois habité en la terre habite maintenant par la foy en nos cœurs: Que comme il luy a pleu de faire naistre son Fils ici bas; aussi maintenant il luy plaise le former & faire naistre en nous, afin que nous puissions dire avec l'Apostre Galat. 2.20. Fe vis non pas maintenant moy, mais Christ vit en moy, & co que je vis maintenant en la chair, je vis en la foy du Fils de Dieu, qui m'a aimé & qui s'est donné soymesme pour moy. Afin que comme il est descendu à nous, nous élevions maintenant nos cœurs vers luy, par la foy, l'amour, l'esperance, en attendant qu'il revienne en la gloire de son Pere, pour nous élever à jamais avec luy. Amen.

#### PRIERE.

Seigneur, nous se rendons graces de ce qu'aujourdhui nous avons esté asemblez en son nom pour invoquer son nom, pour celebrer H 7

tes louanges, & pour ouir ta parole. Exauce nos prieres, accepte nos actions de graces pour l'amour de ton Fils, & grave par ton St. Esprit dans nos cœurs ta parole, asin qu'elle y fructisse à ta gloire, à l'édiscation de ton Eglise & à nostre propre salut. Que par cette tienne parole nous apprenions à reconnoistre la misere de nostre condition naturelle pour nous humilier devant toy. Tu nous avois créez saims & justes, & en cet état tu avois traitié avec nous une alliance, par laquelle nous pouvions estre justifiez, mais nous en sommes decheus par nostre propre volonté & nostre propre faute, nous nous sommes asservis au peché, privez de la vie, en definez de la gloire, & néantmoins il t'a pleu nous relever de cette chute par une nouvelle alliance, en laquelle tu exposes pour nous ton unique O ton bien-aimé, l'ayant envoyé en forme de chair de peché. Ce sont, ô Dieu, les abymes de ta grace lesquels nous admirons, & te prions que ta Loy nous donne, une si vive conscience de nos pechez, que nous éloignions de nous toute présomption de nostre propre justice, pour nous ranger à la justice de ton Fils bien-aimé, que nous cherchions d'estre justifiez en luy de tout ce de quoy nous n'avons pu estre justifiez par la Loy. Qu'auss., Seigneur, admirans ta banté envers pous, en ce que tu nous as tant aimez, que de donner ton Fils pour:

sur le chap. VIII. des Rom. v. 3. 183 pour nous, nous t'en fassions toute nostre vie la reconnoissance que nous te devons, que nous ne soyons point ingrats à se grand bénéfice, par lequel il t'a pleu livrer pour tes ennemis, ton Fils bien-aimé, pour des enfans d'ire, le Fils de ta dilection, l'envoyer en la terre pour nous élever au Ciel, le faire participant de la nature humaine, pour nous faire participans de ta nature divine, & le faire fils de l'homme pour nous faire tes enfans. Qu'aussi ce nous soit un seur fondement de ton amour, qu'ayant livré ton Fils pour nous maintenant tu ne nous abandonneras point, mais nous donneras aussi avec luy toutes choses expediantes à nostre salut. Que maintenant nous sommes tes enfans en ton fils, que donc tu auras soin de nons comme de tes enfans, nous conduisans par ton Esprit, jusques à ce que tu nous ayes introduits en ton héritage celeste par Jesus Christ nostre Seigneur. Amen.

SER-